

MONTBÉLIARD Religion

Les évangéliques en pleine croissance

Un millier de fidèles du pays de Montbéliard a participé à la fête du Conseil national des évangéliques de France, hier à la Roselière. Les protestants qui rejoignent cette église sont de plus en plus nombreux.

La fête du Conseil national des évangéliques de France (Cnef) a attiré près d'un millier de fidèles issus de quinze églises protestantes évangéliques de tout le pays de Montbéliard, dimanche matin à la Roselière. « Ce rassemblement festif permet de lancer la semaine universelle de prière qui se tiendra du lundi 9 au samedi 14 janvier à l'église de l'Action biblique d'Étupes sur le thème "Ensemble prions pour la France" », explique Albert Béné, le président du Cnef de Montbéliard.

Et il enchaîne : « C'est un excellent moyen pour que les personnes des différentes églises puissent faire davantage connaissance afin d'engager des actions communes durant l'année 2017. Nous espérons mobiliser 400 personnes pour l'événement "Bouge ta ville" qui se déroulera au mois de juillet au quartier Champvallou à



« Le pays de Montbéliard compte entre deux et trois mille protestants évangéliques », estime Albert Béné, président du Cnef de Montbéliard.

Bethoncourt dans le cadre de l'action "Bouge ta France". »

La multiplication des églises évangéliques est devenue un véritable phénomène social. Il y a 700 000 chrétiens évangéliques en France sur deux millions de protestants avec un taux de croissance impressionnant : une nouvelle église évangélique naît en France tous les dix jours et ceci depuis cinq ans !

Des chrétiens « décomplexés »

Thierry Le Gall, directeur du service pastoral du Cnef auprès des parlementaires, en explique une partie des raisons : « Les chrétiens évangéliques sont décomplexés : ils ont l'habitude de parler

de leur foi dans leur famille, à l'école, avec leurs voisins et avec des personnes qui sont dans une quête spirituelle. Il ne s'agit ni de prosélytisme, encore moins d'endoctrinement, parce que les Français sont attachés à leur liberté de conscience. »

Selon le directeur du service pas-

toral, le fait que les Français se posent des questions existentielles sur le sens de leur vie les pousse à aller chercher des réponses spontanément dans les églises évangéliques.

« On assiste à un nombre important de conversions de personnes qui décident de vivre en harmonie

avec l'enseignement des évangiles », constate Thierry Le Gall. « Les personnes qui trouvent Dieu donnent un sens à leur vie, une structure et ils se projettent dans une forme d'espérance. Les chrétiens sont encouragés à être au milieu de la société les témoins de l'espérance. »

« Nous souhaitons encourager les chrétiens à avoir de la bienveillance envers la classe politique. »

Thierry Le Gall, directeur du service pastoral du Cnef auprès des parlementaires

Un message d'ouverture vers la société

Le message porté par les protestants évangéliques en direction de la société est marqué par une attitude d'ouverture : « Nous souhaitons encourager les chrétiens à avoir de la bienveillance envers la classe politique et à s'engager dans la vie publique associative », clarifie Thierry Le Gall, directeur du service pastoral auprès des parlementaires.

La laïcité n'est pas remise en question : « Les protestants évangéliques considèrent que la laïcité est une bonne chose qu'il s'agit de préserver, parce qu'elle permet l'expression d'opinions diverses dans le respect des personnes qui croient ou qui ne croient pas. Le message que nous véhiculons c'est "fais à ton prochain ce que tu voudrais que l'on te fasse". »

MONTBÉLIARD Faits divers

L'habitable sentait trop fort : le conducteur avait 100 g d'herbe

C'est une infraction au Code de la route qui lui vaut ce contrôle effectué par une patrouille de la police samedi vers 14 h avenue Joffre à Montbéliard. Mais l'odeur qui se dégage de l'habitable met les sens des policiers en émoi.

Il est en effet question d'herbe.

Et le conducteur, un Belfortain de 36 ans inconnu de la justice, livre alors quatre sacs en plastique comprenant chacun 25 g d'herbe. Soit 100 g.

Placé en garde à vue, le temps

pour les enquêteurs d'effectuer une perquisition qui n'a rien donné à son domicile, l'intérimaire a été remis en liberté samedi en début de soirée. L'intéressé a assuré s'être procuré la drogue dans la rue à Bethoncourt et ce, pour sa consommation personnelle.

Il devra répondre, le 17 mars à la barre du tribunal de Montbéliard, de détention de produits stupéfiants dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

BELFORT Tribunal

Les ex-conjoints menacent et frappent

Deux cas dans la même audience. Insultes, menaces de mort, coups... les violences faites aux femmes se suivent, et hélas se ressemblent, au tribunal de grande instance de Belfort.

Premier cas, un Belfortain de 38 ans, qui vit mal son divorce. Épisodiquement, il adresse des mails et SMS orduriers à son ex et à son avocat. Ces menaces lui valent une convocation à la gendarmerie ? Tout juste sorti, il se précipite au domicile de son ancienne épouse, lui écrase une cigarette sur le visage puis la frappe. Pas le courage en revanche de se présenter à l'audience où la victime est venue dire qu'el-

le ne demande rien, sinon le droit de vivre en paix.

Il sera condamné à six mois de prison avec sursis mise à l'épreuve. Il lui est notamment interdit de rentrer en contact avec son ex-épouse. Il devra aussi travailler, se soigner et suivre un stage de prévention des violences conjugales.

Portes cassées et hématomes

L'autre est plus jeune : à 26 ans, il entretient une liaison semble-t-il orageuse avec une Belfortaine un peu plus âgée. Une relation à laquelle celle-ci voulait mettre un terme, en raison notamment d'une consommation d'alcool qui rend le jeu-

ne homme incontrôlable. Mais à chaque fois qu'elle a voulu l'éloigner, il est devenu violent. Là encore, on ne compte plus les messages orduriers. Et puis le 25 octobre, dans la nuit, il est venu chez elle, a défoncé la porte puis l'a battue. Cette fois, elle a déposé plainte « à cause des dégâts dans l'appartement ».

Le tribunal a choisi une peine supposée protéger la victime. Six mois de prison avec sursis mise à l'épreuve qui prévoit l'interdiction d'entrer en contact avec la dame ou de se présenter à son domicile. Obligation en revanche de se soigner et de travailler.

P.L.